

PROJET RÉFÉRENT

Un schéma directeur des mobilités actives pour Montpellier Méditerranée Métropole



OBJET DE L'OPÉRATION

Mission d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) de la métropole de Montpellier

Proposer à partir d'un diagnostic complet de la situation actuelle en termes de mobilité active :

- un réseau des liaisons cyclables structurantes et
- une politique cyclable transversale dans les services favorisant la promotion des déplacements actifs.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Le premier besoin de la métropole, dans le but de développer les mobilités actives sur son territoire, est d'avoir un diagnostic complet de la situation actuelle en termes de pratiques, d'aménagements et d'équipements existants et de contraintes.

La définition des besoins en termes de mobilité active faisait aussi partie des besoins exprimés par la métropole.

Elle souhaite disposer au terme de l'étude d'une armature structurante de liaisons cyclables à l'échelle de son territoire et équiper le périmètre en points d'attaches et parcs à vélo sûrs.

Dans un deuxième temps la demande est de faire émerger une culture commune de la mobilité active pour faciliter la mise en œuvre des aménagements au sein des services de la métropole et initier sur la base de ce schéma directeur, une politique cyclable métropolitaine en vue de l'augmentation de l'usage du vélo.

LA RÉPONSE DU CEREMA

L'élaboration de ce schéma s'est déroulée en deux phases :

CONTACT

✉ relation-clients-paca@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

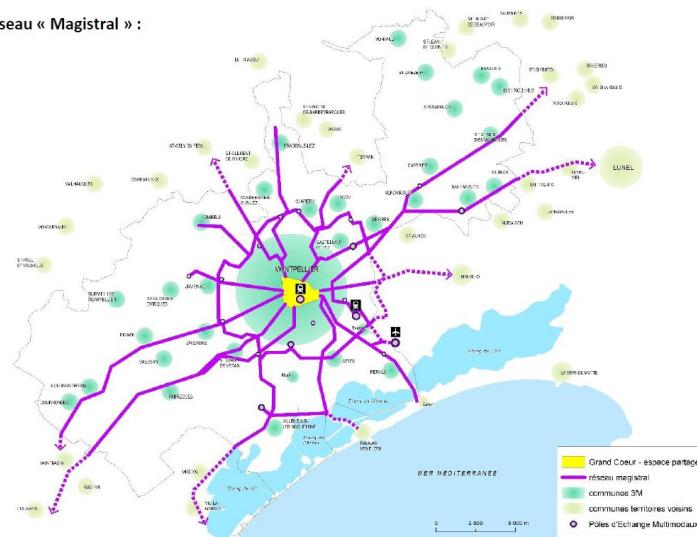
- Connaissance, modélisation et évaluation de la mobilité
- Vélo, marche, accessibilité

- un diagnostic de terrain qui a permis de mettre en avant les atouts des 160 km de réseau existants et d'identifier les points à améliorer,
- une proposition de réseau cyclable hiérarchisé en 3 niveaux = magistral, structurant, et de proximité. Le réseau identifie la desserte des pôles générateurs, la résorption des coupures, l'utilisation optimale des aménagements cyclables existants et la généralisation des zones de circulation apaisée. Il se compose de 42 itinéraires, pour lesquels ont été identifiés les enjeux, les solutions d'aménagement et de stationnement.

Adopté en conseil de Métropole en décembre 2018, le schéma prévoit 280 km d'aménagements nouveaux prévus dans un plan pluriannuel d'intervention pour un montant de 80 M€.

Le projet de révision du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de Montpellier Méditerranée Métropole intègre déjà les recommandations et prescriptions favorisant la mise en œuvre du schéma directeur des mobilités actives. Ces éléments sont également pris en compte dans le cadre de la révision du PDU (Plan de déplacements urbains) et l'élaboration du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal).

Le réseau « Magistral » :



Plan du schéma cyclable élaboré dans l'étude - © Cerema

LE CLIENT / PARTENAIRE PARTENAIRES

Montpellier Méditerranée Métropole
465 000 habitants (2016)

Société Inddigo (co-traitant)

LE CALENDRIER

De juillet 2016 à août 2018

PILOTE DU PROJET

Cerema Méditerranée
Agence de Montpellier
Jérôme CASSAGNES